

A Mérignac

Pétition : Taux de Participation employeur sur la complémentaire santé

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a augmenté ses tarifs au 1^{er} janvier 2026, de 9€ en moyenne, après une forte augmentation sur les deux années précédentes. Pour notre collectivité selon la formule et l'âge de l'agent, l'augmentation est comprise entre 4 et 15€.

Soyons clair : cette hausse va entraîner des répercussions importantes pour de nombreux agents.

Certains n'auront tout simplement plus les moyens de cotiser à une mutuelle, d'autres devront réduire leur couverture santé ou renoncer à certains soins.

Pour la CGT, des agents en meilleur santé, c'est une meilleure continuité du service public, et pour nous la prévention coûte toujours moins cher que la gestion des absences de courtes et longues durées.

Pour notre organisation, notre collectivité a une responsabilité de continuer à préserver la santé des agents par sa participation à hauteur de la réalité du coût de la vie.

Nous demandons d'appliquer une prise en charge à hauteur de 100% comme la loi l'autorise.

Nous vous appelons, Monsieur le Maire, ainsi que Mesdames et Messieurs les élu.es à considérer notre proposition et à ouvrir sans délai un dialogue pour augmenter la part employeur pour la complémentaire santé, afin de poursuivre la garantie d'une bonne prise en charge de santé pour toutes et tous.

	Noms	Prénom s	Services	Signature
1				
2				
3				
4				
5				